

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

**RÈGLEMENT #493-14
AMENDANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME AFIN
D'AUTORISER LES HABITATIONS TRIFAMILIALES DANS LA
ZONE CH-101**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été soumise au conseil municipal afin de permettre, sur une propriété située dans la zone CH-101, la transformation d'un bâtiment existant en un immeuble résidentiel de trois logements;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande nécessite une modification du règlement d'urbanisme afin de permettre les habitations trifamiliales dans la zone concernée;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU' une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu, le 4 novembre 2014, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement numéro 493-14 décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille de spécifications, qui fait l'objet de l'annexe C du règlement d'urbanisme, est modifiée en ajoutant la sous-classe d'usages H-310 – Habitation trifamiliale isolée dans la colonne correspondante à la zone CH-101, à titre d'usage autorisé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Saint-Simon ce _____^{ème} jour de _____ 2015.

Normand Corbeil, Maire

France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

| | |
|---|------------------|
| Avis de motion donné le : | 7 octobre 2014 |
| Premier projet de règlement : | 7 octobre 2014 |
| Avis public assemblée de consultation : | 8 octobre 2014 |
| Assemblée publique de consultation : | 4 novembre 2014 |
| Adoption du second projet de règlement : | 4 novembre 2014 |
| Avis – demande participation référendum : | 10 novembre 2014 |
| Adoption du règlement : | 2 décembre 2014 |
| Certificat de conformité de la MRC : | 18 décembre 2014 |
| Avis de l'entrée en vigueur : | 5 janvier 2015 |
| Entrée en vigueur : | 5 janvier 2015 |